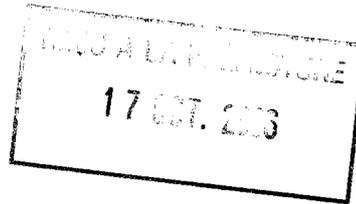


N° CP 7914006
Séance du 13 OCT. 2006



**INTERVENTIONS DU DEPARTEMENT
EN FAVEUR DU SOUTIEN A L'ANIMATION DU PATRIMOINE,
DES ALSATIQUES ET DES MUSEES LOCAUX COMMUNAUX**

La Commission Permanente du Conseil Général,

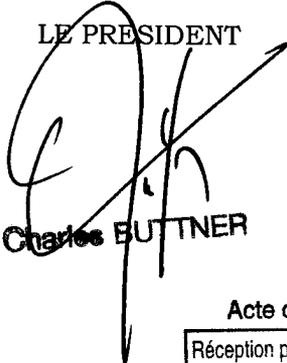
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14 avril 2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15 octobre 2004 et n°2006/III-3è/20 du 23 juin 2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG2006/I-7è/04 du Conseil Général du 08 décembre 2005 relative aux actions du Conseil Général en faveur du patrimoine culturel,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- 1) Autorise le versement des subventions aux associations à vocation patrimoniale récapitulées ci-après pour un montant total d'aides de 9 700 €, dont :
 - 4 500 € à l'association « Art de Haute-Alsace » de Mulhouse
 - 3 700 € à la Société d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie de Colmar
 - 1 500 € au Centre de Recherches Archéologiques Médiévales
- 2) Précise que les crédits seront prélevés, le cas échéant, sur la ligne « Soutien à l'Animation du Patrimoine », au programme D011, Chapitre 65, Fonction 312, Nature 6574, Enveloppe 61603, ouverte au Budget Départemental.
- 3) Décide d'attribuer un soutien de 3 000 € au titre du « Soutien aux Alsatiques », dont :
 - 2 000 € à Monsieur Jean-Paul PATRIS pour la publication de son ouvrage intitulé « Nos paysans d'antan, une leçon de vie »
 - 1 000 € à Monsieur Jean-Luc CHATEAUDON « pour la publication de sa thèse portant sur « Les routes et chemins du Haut-Rhin à l'heure de l'industrialisation »
- 4) Précise que la dépense correspondante est à prélever sur les crédits inscrits au Budget Départemental 2006, d'un montant de 5 000 €, Enveloppe 2654, Nature 6713, Fonction 30.

- 5) Prend acte du nouveau projet déposé par la Commune de Uffheim et du plan de financement s'y rapportant,
- 6) Propose d'annuler l'engagement initial de 11 315 € pour l'opération programmée et inscrite sur la ligne « Musées Locaux Communaux », au programme D014, Chapitre 204, Fonction 312, Nature 20414 Enveloppe 80427, opération 06014M11 ouverte au Budget Départemental.

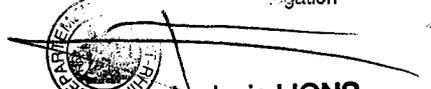
LE PRÉSIDENT


Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 17 OCT. 2006
Publication 20 OCT. 2006
Pour le : Général
Délegation




Ludovic LIONS

LE DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
17 OCT. 2006

Adopté

.....voix contre

.....abstentions